

En cas d'absence prolongée



- Dans le cadre des Opérations Tranquillité Vacances, signalez votre absence à la Police Municipale , la Gendarmerie ou sur le site internet de la Mairie.
- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites relever votre courrier par une personne de confiance.
- Votre domicile doit paraître habité, faites régulièrement ouvrir et fermer vos volets .
- Créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmateur pour la lumière ou la radio.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant la durée de votre absence, transférez vos appels sur votre téléphone portable.

